

# L'ACAMPADO

« Soyez toujours prêts à témoigner de l'Espérance qui est en vous » (1 Pet 3,15)

Fraternité Sacerdotale Saint Pie X  
Prieuré Saint Ferréol - Marseille - Aix - Carnoux - Corse

## S.O.S VIGILANCE

~ M. l'abbé Xavier Beauvais ~

**I**L y a un principe essentiel de la vie chrétienne : tout faire par amour pour Dieu, par charité surnaturelle.

Tout le christianisme consiste dans la charité, dans l'amour de Dieu comme notre Père, et par conséquent, des autres hommes, comme nos frères. Rien n'est donc plus simple que le christianisme puisqu'il consiste à tout faire par amour de Dieu.

Mais il faut que cet amour de Dieu soit la règle, à chaque moment de notre vie, de toutes nos pensées, de toutes nos paroles, de toutes nos actions. Il faut qu'il n'y ait rien en nous, à aucun moment de notre vie, qui ne soit inspiré par l'amour de Dieu et il faut, à cet amour de Dieu, nous donner entièrement et sans réserve. Une fois bien convaincus de ce principe essentiel, comment allons-nous le mettre en pratique ? Car quand on a fait dans son cœur ce don total de soi-même à l'amour de Dieu, qui est le point de départ d'une vie vraiment chrétienne, qui est indispensable, cela ne signifie pas que l'on aura du même coup réalisé une vie qui sera imprégnée totalement et constamment par la charité. On s'aperçoit bien vite que, malgré l'intention dans laquelle on s'est donné à Dieu, on se reprend constamment, constamment on échappe à l'amour de Dieu, constamment on agit sous l'impulsion de ses intérêts, de ses désirs, de son orgueil, d'une multitude de mouvements naturels, des tendances désordonnées de la nature, qui contrarient en nous l'action de la charité.

Alors comment faire, pratiquement, pour mettre toute notre vie, toutes nos pensées, toutes nos paroles, toutes nos actions, à chaque instant et constamment sous l'empire de la charité, alors qu'en nous, tous les mouvements de la nature nous portent à nous reprendre et à échapper à l'empire de la charité, malgré le don que nous

avons fait de nous-mêmes en intention ?

Notre-Seigneur nous a donné solution à ce problème. Il nous l'a donnée à l'heure la plus solennelle de son existence au moment où il allait accomplir pour nous le sacrifice de la rédemption, où son âme était envahie par toutes les ténèbres et toute l'amertume de nos péchés, où il éprouvait avec nous toutes nos difficultés. C'est à cette heure-là qu'il dit à ses apôtres : « Veillez et priez car l'esprit est prompt et la chair est faible ». D'abord la difficulté vous est signalée dans cette phrase : « l'esprit est prompt et la chair est faible », c'est le résumé le plus complet et le plus total de la psychologie concrète de l'homme. Vous pourrez lire tout ce qui a été écrit sur la psychologie humaine, pièces de théâtre, romans, observations de moralistes, vous verrez que tout tient dans cette formule : l'esprit est prompt et la chair est faible. L'homme est un être qui se laisse constamment entraîner, surprendre par la faiblesse de la chair et la promptitude de l'esprit. Il est très rare de voir des hommes qui sont constamment maîtres d'eux-mêmes, qui sont constamment en possession de leurs pensées, de leurs paroles, de leurs actions. Ils sont sans cesse entraînés malgré eux là où, dans leur intention première ils ne voulaient pas aller, parce que « l'esprit est prompt et la chair est faible ».

Vous avez médité sur cette misère de l'homme particulièrement pendant le carême. Le carême, justement a été institué par l'Eglise pour nous faire méditer sur la faiblesse humaine, sur la misère humaine, pour nous rappeler que l'homme est essentiellement pécheur et que sans l'aide de Dieu, il ne peut pas sortir de son péché, qu'il faut qu'il en soit sauvé par la rédemption du Christ mais que, par lui-même, il est plein de péchés. Tous les textes de la liturgie de Carême nous ont remis cela devant

l'esprit, tout aboutit à cette phrase qui nous était rappelée le Jeudi-Saint : l'esprit est prompt et la chair est faible. Réfléchissons sur cette faiblesse, cet entraînement qui sont au fond de nous et qui font que, malgré nos intentions, nous ne vivons pas constamment, comme nous devrions le faire: sous l'empire de la charité.

Donc, ne comptons pas sur nos forces ; méfions-nous de nous-mêmes. Voyez saint Pierre : ses intentions étaient certainement aussi généreuses que peuvent être les nôtres. Il s'était donné aussi entièrement que nous pouvons nous donner. Saint Pierre est certainement le type de la générosité et du don de soi. Et vous voyez sa présomption : il disait au Christ que lorsque tout le monde le renierait, il resterait avec Lui. Et puis que s'est-il passé durant la Passion ? Le triple reniement de saint Pierre. Pourquoi ? Il a compté sur ses forces; l'esprit est prompt et la chair est faible. Il faut donc bien mesurer la difficulté, bien mesurer notre impuissance, non pas pour nous désespérer, pour en tirer de l'amertume, mais pour nous humilier, pour voir combien nous sommes incapables, combien nous ne pouvons rien par nous-mêmes. Il faut nous rendre compte de cette promptitude de l'esprit, de cette faiblesse de la chair que nous portons en nous. Alors, quel est le remède pour arriver, malgré cela, à vivre sous l'empire de la charité, pour arriver à vivre d'une vie qui ne soit pas seulement donnée initialement et en intention à l'amour de Dieu, mais qui soit donnée effectivement et en tous ses instants, à l'amour de Dieu, qui le soit de plus en plus pleinement? Eh bien, de même que Notre-Seigneur nous indique la difficulté, il nous indique le remède, car il ne nous indique jamais de difficultés sans nous donner le remède. Il nous dit « Veillez et priez car

l'esprit est prompt et la chair est faible ».

Les deux grands remèdes sont donc vigilance et prière. Les deux grands moyens pour vivre toute notre vie, dans tous ses instants sous l'empire de la charité, sont la vigilance et la prière.

Réfléchissons donc un peu sur la vigilance.

**La vigilance spirituelle**, c'est l'attention du regard intérieur de notre esprit sur le principe et le but de notre vie. Si notre esprit est attentif au principe et au but de notre vie, nous resterons tendus vers ce but.

Si notre esprit est attentif à la foi et à la charité qui sont en nous et dont nous devons vivre, nous vivrons selon la foi et la charité. Nous y trouverons le principe et la règle de nos pensées, de nos paroles, de nos actions. Mais lorsque nous manquons de cette vigilance spirituelle, de cette garde de l'esprit, alors nous sommes entraînés, parce que l'esprit est prompt et la chair est faible. Nous avons donc à faire un travail de garde intérieure, de vigilance intérieure. Si la vigilance de ce regard spirituel s'endort, alors tous les entraînements, tous les mouvements désordonnés de la nature l'emportent en nous ; il s'agit donc de tenir ce regard de notre esprit, ce regard intérieur, spirituel, attentif à la foi et à la charité parce que dès que nous perdons de vue la vie de la foi et de la charité qui est en nous, tous les entraînements de la nature nous reprennent. Déjà, simplement dans l'œuvre de la perfection naturelle de l'homme, la vigilance intérieure est nécessaire pour que la raison reste maîtresse de nos actions. Cela est déjà assez rare : la plupart des hommes suivent tous les entraînements de l'instinct et de la passion du moment, sans maintenir la vigilance intérieure qui assurerait la maîtrise de leur raison sur leurs actes. L'homme dont toutes les actions sont conscientes et réfléchies, qui pourrait dire toujours pourquoi il agit, l'homme qui, en toutes ses actions a en vue les motifs de ces actions, le commandement de sa conscience, ce que sa raison d'homme lui indique de faire, est déjà extrêmement rare. La plupart des hommes sont entraînés aux fluctuations des passions et la plus grande partie de leurs actes sont irréfléchis.

Mais ce qui nous est demandé à nous chrétiens, ce n'est pas seulement une vigilance intérieure pour maintenir la maîtrise de la raison sur nos actions, mais c'est de veiller pour maintenir nos pensées, nos paroles, nos actions sous l'empire de la foi et de la charité.

Alors nous avons à nous méfier, non seulement des entraînements de la chair, des passions, mais également des entraînements de l'esprit, de tous les mouvements désordonnés de notre esprit, les mouvements d'orgueil par exemple.

## « *Les mardis de la Pensée catholique* »

*Mardi 24 Avril  
à 20h00*

*14 bis, rue de Lodi  
13006 Marseille*

*Conférence de  
M. l'abbé Xavier Beauvais sur :*

*« Les missions jésuites au Paraguay (cinquième partie) »*

Par conséquent, vous voyez que le fondement pratique par lequel nous pourrions vivre efficacement la vie chrétienne, la vie de la charité, c'est cette vigilance de la foi et de la charité, cette garde spirituelle, qui maintient éveillé le regard intérieur de notre esprit. Si nous relâchons un instant notre attention et notre vigilance, nous pouvons être sûrs que nous serons entraînés. Mais cette

vigilance ne va-t-elle pas nous demander un effort trop pénible, un effort qui dépasse nos forces ?

Oui, si elle seule nous était demandée. Mais Notre-Seigneur ne nous a pas dit seulement: Veillez, il nous a dit: Veillez et priez. La vigilance est inséparable de la prière. Le grand secret de la vigilance, de la vie chrétienne, c'est la prière. Mais c'est un autre sujet.

## COMMENT GAGNER SON SALUT ?

Le Moyen-Age ignorait l'idée du progrès et de l'accumulation monétaire.

A ces époques, qui durèrent tout de même près d'une dizaine de siècles, l'élite de la société, ceux qui prient et ceux qui combattent, les chevaliers, ne travaillaient pas au sens où on l'entend aujourd'hui.

Le culte de l'argent est quasi étranger à ces temps.

Il ne survient qu'avec les pénuries de la modernité, qui voit justement le sentiment du divin, régresser.

Une certaine tradition libertaire antichrétienne, qui va de Bakounine à Onfray a par trop assimilé le christianisme à une religion de la rétention et de la dette.

Or, il paraît patent que la civilisation médiévale qui est le contraire de la modernité rationaliste, est habitée par un tout autre esprit.

On a oublié que de nombreuses fêtes scandaient le calendrier chrétien et cohabitaient avec l'ascétisme des moines, ainsi que le goût de la joute et de la guerre des chevaliers avec l'évangélisme des mystiques.

Le calendrier était rythmé par une succession de réjouissances et de festivités qui relevaient d'une toute autre conception du temps que la nôtre.

Ces gens-là avaient justement tout le temps, ils avaient l'éternité devant eux.

C'est pourquoi la hantise de l'argent n'était pas encore la leur, ni celle de l'accumulation.

Pour eux, le temps n'était pas encore devenu de l'argent.

C'est la modernité, et son désenchantement progressif qui va bouleverser la notre.

Paul-François PAOLI

## À NOTER DÈS MAINTENANT POUR LE MOIS DE MAI

*Samedi 5 &*

*Dimanche 6 : Pèlerinage de la Sainte Baume*

*Vendredi 18*

*au Lundi 21 : Pèlerinage de Pentecôte*

*Samedi 28 : Confirmations à l'église Saint-Pie X à 17h00*

# LA COMMUNION PASCALE

~ M. l'abbé Vianney de Lédighen ~

CHACQUE année, l'Eglise impose à tous ses fidèles de « faire ses Pâques ». Il s'agit d'une loi ecclésiastique qui repose sur un précepte qui vient de Dieu lui-même et qu'il nous a fait connaître dans l'Evangile. Jésus-Christ en fondant son Eglise a voulu lui accorder un vrai pouvoir législatif, qui consiste dans la capacité non seulement de promulguer des lois pour favoriser le respect de la loi divine et par là obtenir le salut des âmes, mais en plus d'ajouter des déterminations concrètes aux préceptes divins révélés dans la Sainte-Ecriture. C'est le cas de la loi ecclésiastique au sujet de la communion pascale.

## LE PRÉCEPTE ECCLÉSIASTIQUE

« Tous les fidèles des deux sexes, après être parvenus aux années de discrétion, c'est-à-dire à l'usage de la raison, doivent une fois par an, au moins à Pâques, recevoir le sacrement de l'Eucharistie, à moins que sur le conseil du propre prêtre (curé ou confesseur), pour quelque motif raisonnable, ils doivent s'en abstenir pour un temps. »<sup>1</sup> Le Code de Droit Canonique (noté CIC) - recueil des lois écrites de l'Eglise - précise que cette communion doit se faire entre le dimanche des Rameaux et le dimanche in Albis, premier après Pâques. Cette période peut cependant être allongée par le supérieur du lieu selon que l'exigent les circonstances de personnes et de lieux. Une extension désormais ordinairement concédée autorise la communion pascale depuis le premier di-

manche de la Passion jusqu'au dimanche du Bon Pasteur, deuxième après Pâques.

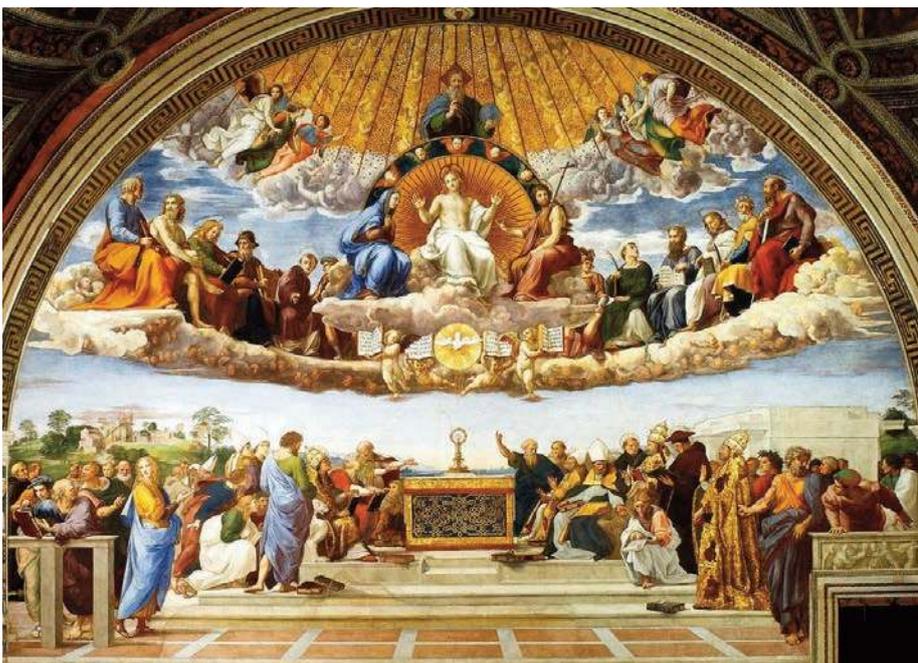
Le précepte est donc double : 1) communier chaque année, c'est le point principal ; 2) communier au temps de Pâques, c'est le point secondaire quoique gravement obligatoire. Ainsi en découlent deux conséquences importantes : a) celui qui a communier avant l'époque pascale reste tenu sous peine de péché mortel de communier à cette époque ; b) celui qui légitimement ou non, n'a pas satisfait au devoir pascal, reste obligé de communier avant l'époque pascale de l'année suivante.

Il convient de préciser, car le CIC le précise aussi, qu' « on ne satisfait pas au précepte de communier par une communion sacrilège. »<sup>2</sup>, ce qui entraîne un autre devoir lui aussi sous peine de péché mortel : « Tous les fidèles des deux sexes, après être parvenus à l'usage de la raison, doivent confesser soigneusement tous leurs péchés (au moins les péchés mortels n'ayant pas déjà été pardonnés) au moins une fois l'an. »<sup>3</sup>

Le précepte ecclésiastique de la communion est formulé pour la première fois avec force de loi pour l'Eglise universelle au concile de Latran IV (1215) et confirmé par le concile de Trente<sup>4</sup> quelques années plus tard (1551). Cependant, à peu près partout dans la chrétienté, cette pratique était déjà sanctionnée par des lois particulières depuis le VI<sup>e</sup> siècle. Avant cette époque, la communion quotidienne était pratique courante. A partir du VI<sup>e</sup> siècle, la ferveur eucharistique commençait à s'amenuiser au point que le concile d'Agde (506) en vint à déclarer qu'on ne devrait pas regarder comme catholiques ceux qui ne communiaient pas à Noël, à Pâques et à la Pentecôte. Cette obligation de la communion au moins annuelle compte donc parmi les pratiques les plus traditionnelles dans l'Eglise. La raison en est qu'elle est fondée sur un commandement de Notre Seigneur Jésus-Christ lui-même.

## LE PRÉCEPTE DIVIN

On trouve ce commandement dans deux passages de l'Evangile : le premier, très explicite « Si vous ne mangez la chair du Fils de l'homme, et ne buvez son sang, vous



La dispute du Saint Sacrement XVI<sup>e</sup> siècle

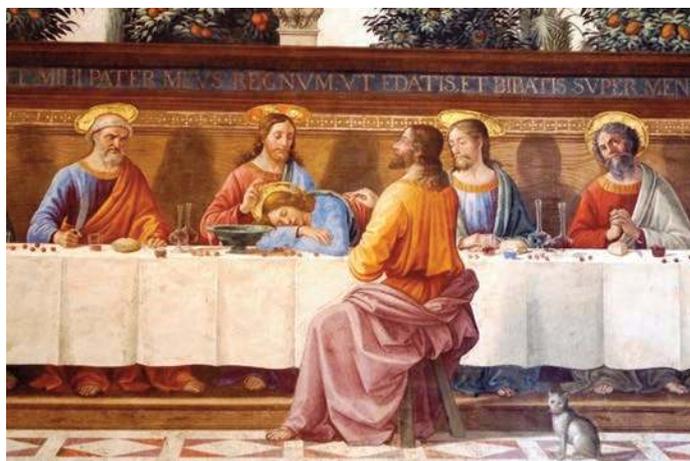
*n'avez point la vie en vous-mêmes. Celui qui mange ma chair et boit mon sang a la vie éternelle. » (Jn VI, 53-54) ; le second lors de l'institution de l'eucharistie « Faites ceci en mémoire de moi » (Lc XXII, 19).*

« Notre Sauveur, dit le concile de Trente<sup>5</sup>, en instituant ce sacrement, a prescrit de le recevoir en mémoire de lui et pour représenter sa mort, jusqu'à ce qu'il vienne juger le monde. Il a voulu que ce sacrement fût reçu comme une nourriture spirituelle où les âmes puiseraient la force de vivre de sa vie. » Notre Seigneur nous fait donc une nécessité recevoir l'eucharistie si nous voulons obtenir le salut éternel. Nous verrons sur quoi porte précisément cette nécessité.

Il y a donc bien un précepte divin qui est comme le fondement du précepte ecclésiastique. Mais quand ce précepte divin doit-il être accompli ? Les théologiens répondent : 1) On doit communier de temps en temps pendant la vie, mais Jésus-Christ n'a pas déterminé autrement son précepte, il a laissé à son Eglise, dispensatrice de ses mystères, le pouvoir et le soin de faire cette détermination en l'adaptant à la condition des âmes. Les limites du précepte divin sont donc pratiquement fixées par les lois de l'Eglise mentionnées plus haut. 2) Il y a certainement obligation, de droit divin, pour les adultes, de communier quand ils sont à l'article de la mort ou en danger de mort (quel qu'il soit : maladie, opération chirurgicale périlleuse, soldat partant au combat...), car s'il est un moment où l'obligation de puiser des forces spirituelles à la source eucharistique soit urgente, c'est bien celui de la lutte finale dont dépend le salut éternel ! Aussi l'Eglise impose-t-elle au prêtre comme un grave devoir de veiller à l'administration du Viatique aux fidèles dont il a la charge. Mais pour que ce devoir puisse être rempli raisonnablement, il est nécessaire de ne pas attendre la dernière extrémité avant de faire appel à son pasteur... 3) Enfin, il peut arriver qu'une personne assaillie par de graves tentations ou la révolte particulièrement violente de ses passions, doive communier plus souvent que l'Eglise le prescrit strictement pour en triompher. Mais ce cas est rare, car suffisent ordinairement les autres armes spirituelles que sont la prière et la mortification, à pratiquer avec persévérance !

### **LA RAISON DE CE PRÉCEPTÉ :** **LA NÉCESSITÉ DE L'EUCARISTIE**

La réception de l'eucharistie est d'une certaine manière nécessaire au salut de notre âme. Nous disons bien « d'une certaine manière », car il ne s'agit pas d'une nécessité absolue de recevoir la communion sous sa forme sacramentelle, ce qui exclurait du salut les enfants morts après leur baptême mais avant d'avoir fait leur première



**Cène Ghirlandaio XV<sup>e</sup> siècle**

communion. « Ne vous imaginez pas, s'exclame saint Augustin, que les tout-petits ne peuvent avoir la vie, eux qui n'ont pas reçu le corps et le sang du Christ ! »

Pour être sauvé, il suffit en effet d'être en état de grâce. Or l'eucharistie, comme aliment de la vie spirituelle ne donne pas cette vie, mais au contraire elle la suppose chez le communiant qui doit donc être en état de grâce. Aussi le concile de Trente définit-il que le sacrement de pénitence est la seconde planche de salut après le baptême. On est donc également sauvé si l'on meurt avec la grâce baptismale ou si, après avoir péché mortellement, on a reçu l'absolution sacramentelle, et ce sacrement suffit pour nous procurer à nouveau le salut. Il n'est aucunement question ici de l'eucharistie. Elle n'est donc pas un moyen absolument nécessaire au salut, c'est pourquoi elle ne doit pas être donnée aux enfants qui n'ont pas encore l'usage de la raison. Le motif avancé par le concile de Trente est simple : avant l'âge de raison, les enfants ne peuvent pas perdre la grâce baptismale qui a fait d'eux des membres vivants du corps du Christ.

Dès lors que l'on peut être sauvé sans avoir jamais communiqué sacramentellement, pourquoi Notre-Seigneur s'est-il donné la peine de nous commander : « Si vous ne mangez ma chair et ne buvez mon sang, vous n'aurez pas la vie éternelle » ?

Si la nécessité dont il est question ne porte pas sur la communion sacramentelle même, c'est qu'elle concerne au moins le désir de la communion et de son effet. Ce désir, personne, pas même les enfants baptisés, ne peut s'en dispenser, si bien qu'il est contenu implicitement dans la réception du baptême, comme la foi du petit enfant est implicitement confessée par la réception du baptême.

Il faut ici distinguer le sacrement lui-même, c'est-à-dire le signe sensible (réalité matérielle que l'on peut constater avec nos sens) de l'effet surnaturel qu'il produit, c'est-à-dire la grâce sanctifiante produite ou augmentée

en nous (réalité non plus matérielle mais spirituelle). On ne mange réellement le corps de Jésus Christ que si l'on reçoit le sacrement lui-même (l'hostie consacrée). En revanche, on peut obtenir l'union au Christ Sauveur, ce qui est la grâce spéciale du sacrement de l'eucharistie, sans passer par le moyen providentiel ordinaire qu'est le signe sensible. C'est ce qu'on appelle la communion spirituelle, qui consiste en un désir au moins implicite d'être incorporé au Christ, de devenir membre du corps du Christ. Voilà le sens du dogme de la foi catholique « Hors de l'Eglise (en tant qu'elle est l'unique et indivisible corps mystique du Christ) point de salut ».

L'eucharistie dans son effet essentiel est donc vraiment nécessaire au salut de l'âme, et cette nécessité n'est pas seulement la conséquence du précepte ecclésiastique ou même du précepte divin, elle découle de la nature même de l'eucharistie qui nous unit intimement à Jésus-Christ dont nous sommes les membres, union hors de laquelle personne ne peut se sauver.

1 CIC n°859 §1

2 CIC n°861

3 CIC n°906

4 Session XIII, canon 9

5 Session XIII, chap 21

## LA PENSÉE DE MGR LEFEBVRE SUR LA POSSIBILITÉ D'UN ACCORD AVEC LA ROME MODERNISTE

~ Maubert ~

### LES TRACTATIONS DE 1987-1988

#### A) UNE OUVERTURE INESPÉRÉE

Face à la « menace » de sacrer des évêques, Rome s'émeut. Mgr Lefebvre est convoqué au Vatican. Il rencontre le cardinal Ratzinger le 14 juillet. Le 28 du même mois, le cardinal lui envoie une lettre où il propose la liberté à la FSSPX, sans déclaration doctrinale préalable. D'abord méfiant, Mgr Lefebvre accepte cette ouverture. « Si Rome veut bien nous donner une véritable autonomie, celle que nous avons maintenant, mais avec la soumission, nous le voudrions. [ ... ] Évidemment, cela demande des solutions qu'il faut examiner, qu'il faut discuter et qui ne sont pas faciles à régler dans les détails. Mais avec la grâce du Bon Dieu il est possible d'aboutir à une solution qui nous permette de continuer notre travail sans abandonner notre foi. » « C'est un petit espoir. Oh ! Je ne suis pas d'un optimisme exagéré parce que précisément ces deux courants que j'ai décrits et qui s'opposent, il est bien difficile de les raccorder. »

La revue *Fideliter*, se demandant quelle solution canonique serait l'idéal, évoque la prélature personnelle ; mais celle-ci présentait plus d'inconvénients que d'avantages. Autre solution possible : être reconnu comme un rite propre « semblerait davantage adapté au rôle singulier confié à la Fraternité par la Providence. » Mgr Lefebvre envisageait aussi une solution semblable aux ordinariats militaires.

Rome envoie alors le cardinal Gagnon et Mgr Perl faire la visite de tous les prieurés de France de la FSSPX et des communautés amies (19 novembre – 8 décembre). Cela faisait des années que Mgr Lefebvre avait demandé cela.

La visite s'est très bien passée, mais Mgr Lefebvre n'a que peu d'espoir. « A cause du poids actuel dans toute cette Église modernisée et moderniste, dit-il le 13 décembre, cinq jours après la fin de la visite, je ne serais pas surpris qu'ils cherchent par tous les moyens à faire en sorte que nous nous rapprochions d'eux et de cet esprit conciliaire. Je redoute cela. » « J'ai très peur que nous retombions de nouveau dans la même situation qu'auparavant [c'est-à-dire avec exigence de concessions sur Vatican II], à cause des influences qui jouent à Rome, parce que Rome est divisée. »

Le 18 janvier, Mgr Lefebvre est à Rome.

Là, il se rend compte que les choses risquent de n'avancer pas aussi vite que cela s'annonçait. Cependant, il semble acquis qu'on donnera à la FSSPX la liberté « sans contrepartie. » Le 30 janvier, il annonce à quelques amis qu'il sacrera trois ou quatre évêques le 30 juin.

Le 8 avril, le Saint-Siège rend publique une lettre du pape au cardinal Ratzinger, où Jean-Paul II exprime son souhait que les efforts en vue d'un accord soient poursuivis, mais en même temps, il y maintient l'exigence de reconnaître le Concile Vatican II. La revue *Fideliter* conclut à juste titre : « Si un tel accord se réalise, ce sera un véritable miracle. »

## B) UNE CONTRADICTION ?

Il y a alors maintenant une petite difficulté à résoudre. D'une part, Mgr Lefebvre se montre enclin à régler canoniquement sa situation. D'autre part, en particulier à partir de 1984, il commence à dire qu'il n'est pas possible de se mettre sous une autorité moderniste. Ainsi, après la publication de l'indult de 1983, certains fidèles souhaitaient être réintégrés dans l'Église officielle, pour pouvoir changer les choses de l'intérieur. « C'est un raisonnement faux, réplique Mgr Lefebvre. On ne rentre pas dans un cadre sous des supérieurs, alors que ceux-ci ont tout en main pour nous juguler. « Une fois reconnus, dites-vous, nous pourrions agir à l'intérieur de l'Église. C'est une erreur profonde et une méconnaissance totale de l'esprit de ceux qui composent la hiérarchie actuelle. [...] Nous ne pouvons pas nous placer sous une autorité dont les idées sont libérales et qui nous condamnerait, petit à petit, par la force des choses, à accepter ces idées et leurs conséquences, d'abord la nouvelle messe. »

Le 14 juillet, il dit au cardinal Ratzinger : « Éminence, voyez, même si vous nous accordez un évêque, même si vous nous accordez une certaine autonomie par rapport aux évêques, même si vous nous accordez toute la liturgie de 1962, si vous nous accordez de continuer les séminaires et la Fraternité, comme nous le faisons maintenant, nous ne pourrions pas collaborer, c'est impossible, impossible, parce que nous travaillons dans deux directions diamétralement opposées : vous, vous travaillez à la déchristianisation de la société, de la personne humaine et de l'Église, et nous, nous travaillons à la christianisation. On ne peut pas s'entendre. »

« Tout l'été [1987], dit son biographe, le réalisme de la foi qui pénètre l'archevêque [...] lui fait dire intérieurement : nous ne pouvons pas collaborer avec ces adversaires du règne de Notre-Seigneur. »

Pourtant, malgré ces paroles, Mgr Lefebvre a continué les pourparlers pour deux raisons qui lui paraissaient suffisantes. La première et la principale était la nécessité de pourvoir la Fraternité et les fidèles de la Tradition d'évêques catholiques, et par là sauver l'épiscopat. Une fois les signes du ciel obtenus, il était prêt à procéder aux sacres sans plus attendre. Mais Rome ayant proposé d'arranger les choses, il a voulu éviter tout ce qui aurait pu donner jusqu'à l'apparence d'un schisme. En même temps qu'il disait à ses interlocuteurs romains qu'il était ouvert aux avances, il réitérait qu'il sacrerait le 30 juin. L'autre raison, c'est que Mgr Lefebvre a longtemps cru possible - quoique difficile - de trouver un dispositif pour se protéger des autorités modernistes tout en ayant retrouvé des relations normales avec elles. Les conditions,

ou « exigences » qu'il posait en 1987, étaient au nombre de trois : « pour garantir l'exemption des évêques diocésains, un ordinariat dont l'Ordinaire soit le Supérieur général de la Fraternité ; une commission romaine présidée par un cardinal mais dont tous les membres, y compris l'archevêque secrétaire général, soient présentés par le Supérieur général ; enfin, trois évêques, dont le Supérieur général lui-même. »

## C) LE PROTOCOLE DU 5 MAI 1988

Nous pouvons maintenant reprendre le fil des événements. A la demande du Saint-Siège, les 12 et 13 avril a lieu une réunion au Saint-Office entre experts romains et experts de la Fraternité, pour envisager les propositions concrètes. On y rédige une « déclaration en cinq points, que Mgr Lefebvre, après quelques corrections le 4 mai, jugera pouvoir signer, puisqu'on lui permet d'exprimer que « certains points du concile et des réformes de la liturgie et du droit lui semblent difficilement conciliables avec la Tradition. » En revanche, aucune des trois exigences n'est accordée ; on lui dit seulement, de vive voix, qu'on pourrait envisager de sacrer un évêque. Se raccrochant à cette parole, croyant la chose assurée, Mgr Lefebvre demande un deuxième évêque. Quant à la commission, elle sera composée de membres des dicastères romains... L'archevêque insiste auprès du cardinal, disant qu'il souhaiterait faire partie de la commission. Face à cette insistance, le cardinal Ratzinger reste évasif, et fait trainer les choses. Bousculant ce dernier, le 3 mai, Mgr Lefebvre donne les noms des quatre évêques qu'il veut sacrer, annonçant qu'il va lui envoyer leur dossier. Le lendemain 4 mai, a lieu la réunion décisive entre les deux. C'est à cette occasion que le cardinal dira : « Je trouverais bon qu'à Saint-Nicolas-du-Chardonnet, à côté des messes de la Fraternité, il y ait une messe de la paroisse ; l'Église est une ! » « Ah ! se dit Mgr Lefebvre, c'est la cohabitation qu'ils veulent, au sein de l'Église ... conciliaire. » Pour la commission de cinq membres, deux seulement seraient de la Fraternité, dont un travaillerait au secrétariat. Un seul évêque serait concédé. Sur la date, le cardinal reste évasif. Durant le repas, Mgr Lefebvre dit à un de ses collaborateurs : « Arrêtons là, je ne veux pas continuer. »

Jetons un coup d'œil sur le protocole d'accord qui vient d'être élaboré. Il contient deux parties : une déclaration doctrinale et une partie réglant les questions juridiques. La déclaration doctrinale n'est pas sans poser de graves problèmes, notamment les points suivants :

- « Nous déclarons accepter la doctrine contenue dans le n° 25 de la Constitution dogmatique *Lumen Gentium* du concile Vatican II sur le Magistère ecclésiastique

et l'adhésion qui lui est due » (n° 2). De quel Magistère est-il question ? Dans l'optique des autorités romaines, c'est évidemment le magistère conciliaire ; dans celle de Mgr Lefebvre, cela suppose la conception catholique du magistère traditionnel. La formule est donc ambiguë et dangereuse : lesdites autorités auront beau jeu de s'appuyer sur elle pour contraindre à accepter les nouveautés, ou au moins à se taire à leur sujet. Nous aurons à y revenir.

- « A propos de certains points enseignés par le concile Vatican II ou concernant les réformes postérieures de la liturgie et du droit, et qui nous paraissent difficilement conciliables avec la Tradition, nous nous engageons à avoir une attitude positive d'étude et de communication avec le Siège apostolique, en évitant toute polémique » (n° 3). Autrement dit, pas question de dénoncer en chaire les erreurs conciliaires - ce qui serait une attitude combative et polémique - mais se contenter d'exprimer ses doutes au Saint-Siège, à huis clos. C'est une arme pour sanctionner les prédicateurs trop « hardis ».

- « Nous déclarons en outre reconnaître la validité du Sacrifice de la messe et des sacrements célébrés avec l'intention de faire ce que fait l'Église et selon les rites indiqués dans les éditions typiques du missel romain et des rituels des sacrements promulgués par les papes Paul VI et Jean-Paul II » (n° 4). Au premier abord, la formule semble inoffensive, car telle quelle, nous ne l'avons jamais niée.

Mais voyons la déclaration des prêtres de Campos (18 janvier 2002). « Nous reconnaissons, disent-ils, la validité du Novus Ordo Missae, chaque fois qu'il est célébré correctement et avec l'intention d'offrir le véritable sacrifice de la sainte messe. » Certes, la formulation est moins claire que celle du Protocole, mais les deux sont substantiellement identiques. Or, voici ce que disait le père Cottier - futur cardinal - théologien du pape, à propos de la déclaration des prêtres de Campos : « Beaucoup de lefebvristes tiennent que notre messe de Paul VI ne serait pas valide. Maintenant ce groupe, au moins, ne pourra plus penser une chose semblable. Peu à peu il faudra prévoir des pas supplémentaires : par exemple, qu'ils participent aussi à la concélébration dans le rite réformé. Mais nous ne devons pas précipiter. La chose importante est que dans leur cœur il n'y ait plus ce rejet. La communion retrouvée dans l'Église a son dynamisme interne qui mûrira. » Nous aurons également à revenir sur ce « dynamisme interne », celui de la Révolution ; le père Cottier s'exprime prudemment, et alors ne pensait pas que ce dynamisme agirait si vite : les prêtres de Campos professent la légitimité de la nouvelle messe, Mgr Rifan a concé-

lébré en 2004.

- « Enfin nous promettons de respecter la discipline commune de l'Église et les lois ecclésiastiques, spécialement celles contenues dans le Code de droit canonique promulgué par le pape Jean-Paul II, restant sauve la discipline spéciale concédée à la Fraternité par une loi particulière » (n° 5) : c'est l'acceptation du nouveau code.

Quant aux questions canoniques, notons les points suivants :

- La commission romaine réglant les rapports avec les autres dicastères ne compterait que deux membres de la Fraternité sur cinq (alinéa 2).

- Les communautés amies seraient rattachées à leurs Ordres respectifs, donc mises au pas (alinéa 3).

- Les fidèles seraient soumis à la juridiction de l'Ordinaire du lieu (Ibid.).

- On accorderait à Mgr Lefebvre la levée de la suspension et la dispense des irrégularités encourues du fait des ordinations (alinéa 6). C'est reconnaître la validité de ces peines, donc implicitement de leur fondement.

Malgré cela, Mgr Lefebvre se dit qu'il aura un évêque. Aussi se rend-il à Rome le 5 mai pour signer le protocole d'accord. En quittant Albano, il croise une sœur du Cénacle qui lui dit : « Si don Putti était là, que dirait-il ? Monseigneur, où allez-vous ? Que faites-vous ? » « Au retour, il n'est pas tranquille. La tête entre les mains pendant tout le chapelet et le salut à la chapelle, l'archevêque prie, il soupire parfois, puis sans rien dire, il se retire. » Il ne dort pas de la nuit, écrit au cardinal Ratzinger une lettre pour retirer sa signature. Il lui affirme qu'il sacrera quatre évêques le 30 juin, avec ou sans autorisation.

« La fixation d'une date est, pour Mgr Lefebvre, le test de la sincérité de Rome, la preuve qu'on ne le berne pas, que Rome ne va pas attendre simplement sa belle mort. » « Le 30 juin est la date limite, dit-il. Je le sens, j'arrive à la fin de ma vie, mes forces diminuent, j'éprouve de la difficulté à voyager en voiture. Je ne puis plus remettre, ce serait mettre en danger la continuation de la Fraternité et de nos séminaires. »

Le 20 mai, il écrit au pape pour lui dire qu'il lui faut plusieurs évêques pour le 30 juin. Le 24 mai, il est pour la dernière fois à Rome, et demande qu'on lui donne la réponse pour le 1<sup>er</sup> juin.

#### D) RUPTURE DES COLLOQUES - LES SACRES

Le 30 mai, il réunit au Pointet les prêtres grands défenseurs de la foi et les supérieurs de communautés amies pour avoir leur avis. Si les avis sont partagés parmi les

prêtres, les religieuses sont unanimes pour rejeter les avances romaines. « Nous ne pouvons plus traiter avec des évêques qui ont perdu la foi. » Il y a là un « risque pour la foi et la cohésion de la Tradition ». « C'est un cheval de Troie dans la Tradition. » C'est à ce dernier avis que Mgr Lefebvre se rangera : « Le lien officiel avec la Rome moderniste n'est rien à côté de la préservation de la foi. »

Le même jour, 30 mai, le pape répond négativement aux demandes de Mgr Lefebvre. Aussi le 2 juin, jour de la Fête-Dieu, Mgr Lefebvre écrit au pape. « Les colloques et entretiens avec le cardinal Ratzinger et ses collaborateurs, bien qu'ils aient eu lieu dans une atmosphère de courtoisie et de charité, nous ont convaincus que le moment d'une collaboration franche et efficace n'était pas encore arrivé. [ ... ] Étant donné le refus de considérer nos requêtes et étant évident que le but de cette réconciliation n'est pas du tout le même pour le Saint-Siège que pour nous, nous croyons préférable d'attendre des temps plus propices au retour de Rome à la Tradition. [ ... ] Nous continuerons à prier pour que la Rome moderne, infestée de modernisme, redevienne la Rome catholique, et retrouve sa Tradition bimillénaire. Alors le problème de la réconciliation n'aura plus de raison d'être, et l'Église retrouvera une nouvelle jeunesse. »

Le 11 juin, il expose la situation aux séminaristes de Flavigny, et leur dit, entre autres choses : « Ils n'ont pas changé d'intention [c'est-à-dire nous ramener au Concile], parce qu'ils n'ont pas changé de principes [les erreurs conciliaires]. »

La veille des sacres, un envoyé de la nonciature lui donne un télégramme du cardinal Ratzinger lui deman-

dant de se rendre immédiatement à Rome et de ne pas procéder aux sacres. Il dit à un prêtre : « Si aujourd'hui même on m'apportait le mandat pontifical dûment signé, je remettrais le sacre au 15 août et l'annoncerai demain. »

Dans le sermon des sacres, Mgr Lefebvre précise : « Et pourquoi, Monseigneur, me dit-on, avez-vous arrêté ces colloques qui semblaient cependant avoir un certain succès ? Précisément parce que, en même temps que je donnais la signature pour le protocole, à la même minute, l'envoyé du cardinal Ratzinger qui m'apportait ce protocole à signer, me confiait ensuite une lettre, dans laquelle il me demandait de solliciter le pardon pour les erreurs que je faisais [ ... ]. Quelle est cette vérité, pour eux, sinon la vérité du Vatican II, sinon la vérité de cette Église conciliaire ? [ ... ] C'est l'esprit d'Assise. Voilà la vérité aujourd'hui. Et cela nous n'en voulons pas pour rien au monde. C'est pourquoi, constatant cette volonté ferme des autorités romaines actuelles, de réduire à néant la Tradition et de ramener tout le monde dans cet esprit de Vatican II et cet esprit d'Assise, nous avons préféré nous retirer. J'ai dit : non, nous ne pouvons pas. C'est impossible. [ ... ] Nous nous mettons [ ... ] dans les mains de ceux qui veulent nous ramener à l'esprit du Concile, à l'esprit d'Assise. Ce n'est pas possible. [ ... ] Nous préférons continuer dans la Tradition et la garder en attendant qu'elle retrouve sa place à Rome et dans l'esprit des autorités romaines [ ... ]. »

« Aujourd'hui cette journée c'est l'opération survie, et si j'avais poursuivi avec Rome, en continuant les accords que nous avons signés et en poursuivant la mise en pratique de ces accords, je faisais l'opération suicide. Je ne le peux pas. »

## FOYERS ARDENTS

Une nouvelle revue pour les familles catholiques !

« Foyers Ardents » est encore un tout jeune enfant qui a vu le jour il y a maintenant un peu plus d'une année. Chaque membre de la famille y trouve sa rubrique : époux, parents, mais aussi jeunes filles et jeunes gens, sans oublier les grands-parents !

Tous les deux mois on y découvre le mot spirituel de l'aumônier, des conseils pratiques pour l'éducation de nos enfants aussi bien que pour notre vie quotidienne, des idées de lectures, de beaux textes à savourer ou méditer ; on se recueillera encore avec les pages spirituelles ou poétiques, on s'instruira en lisant celles sur l'histoire de l'art ou la médecine, on se réglera même des délicieuses recettes culinaires et de bien d'autres choses encore ... On trouve ainsi dans « Foyers Ardents » une petite mine d'or d'articles qui élève nos âmes et nous aide à progresser dans nos devoirs d'état ... une bouffée d'air pur dont nous avons bien besoin !

On peut lire Foyers Ardents (et s'abonner !) en version électronique (gratuite) ou papier (15€ par an, soit 6 numéros) sur <http://foyers-ardents.org>

QUAND je lis ces mots, ma pensée part dans des directions où elle rencontre tous les objets de notre existence faussés par l'argent, toutes les âmes amoindries ou corrompues par la cupidité, et, au contraire, l'admirable liberté et fécondité des âmes et des choses qui n'ont pas été contaminées par cette peste.

Le monarque et le vagabond sont ici ex-aequo ; le milliardaire et l'employé de commerce y sont également intéressés chacun en ce qui le concerne et vous introduiriez une nouveauté admirable dans le monde, si vous les décidiez eux et leurs pareils à un détachement qui ne ferait nul tort à la puissance heureuse de l'argent, qui au contraire le rendrait à sa seule fonction : servir la vie au lieu de lui forger des chaînes.

Saint Louis avait un grand esprit de pauvreté, et il donnait à la cour des fêtes plus somptueuses que n'avait fait aucun de ses prédécesseurs. C'était le rôle.

L'éclat du trône y gagnait ; la France rayonnait ; et l'âme de Saint Louis demeurait modeste et libre.

Cette liberté, un pochard ne l'a plus, et même s'il ne dilapide que dix sous, son âme est servie.

L'esprit de pauvreté nous a manqué, dans tout le cours du siècle dernier et, jusqu'ici dans le nôtre, à un point que ne soupçonne pas l'inconscience qui va devant elle, suit les courants et subit toutes les tares.

Sur toute la ligne, dans le privé et dans le public, nous avons fait état de besoins artificiels comme s'ils étaient naturels et aux dépens de la nature elle-même.

Nous avons fait passer  
la coquetterie avant la propreté,  
la bombance avant la santé,  
le cocktail avant l'honnête produit de nos vignobles,  
les bas de soie avant le sage trousseau,  
le salon avant la chambre des enfants,  
le cinéma avant la veillée en famille,  
et, même à la campagne fréquentée par snobisme, la parlotte en un hall fumeux à la vie en plein air.

La publicité a fait croire à la jeune paysanne qu'elle était déshonorée si elle ne ressemblait pas à une poupée de catalogue et ne portait pas le dimanche des bas transparents.

On l'a dépaysée, on l'a déséquilibrée, on lui a vendu du ridicule et de la ruine et plus d'une fois sa famille en

a été la première d'accord.

C'est ce qu'on appelle créer des débouchés, faire marcher le commerce.

Le commerce marche, jusqu'à l'embouteillage d'ailleurs ; mais c'est nous qui ne marchons plus, sinon sur la tête.

Partout l'artificiel ; jamais ou rarement la nature. Partout le bluff coûteux, producteur de plaisir en surface et jamais de joie.

Les exemples sont innombrables, et, en analysant toute notre vie, on s'apercevrait que notre civilisation est faussée de haut en bas et qu'un changement radical s'impose si nous ne voulons nous éloigner de la nature jusqu'à la catastrophe.

Je dis bien radical, puisque je propose de revenir à la racine des choses, à la nature qui, elle, est déterminée, mesurée suivant un cycle bien défini tandis que l'aberrant qui est tangentiel s'en va vers l'infini, comme l'observe profondément saint Thomas d'Aquin.

Si j'ai faim, je mange. Quand j'ai mangé à mon appétit, c'est fini, et un défilé de 60 plats ne me nourrirait pas davantage ; il m'empoisonnerait ; car tout ce qui dépasse la nutrition normale est poison.

Généralisez le cas et vous avez cet empoisonnement général de mon existence par l'excès, le dévergondage de la consommation et des dépenses qui en sont la mesure.

L'esprit de justesse manque, l'esprit d'adaptation à la nature, l'esprit de modération et de sagesse, et c'est cela, au vrai, l'esprit de pauvreté.

Car il ne s'agit aucunement d'avoir plus ou moins d'argent ; cela dépend des charges de chacun.

Il s'agit de rechercher en suffisance et, le suffisant obtenu, de dire : c'est bien, et non pas encore ! encore !

C'est vers des objets qui ne se mesurent pas à prix d'argent que se tourne un noble cœur ; mais encore faut-il que l'argent ne le tiraille point, qu'il n'en soit point esclave.

# LA CIGALE ET LA FOURMI

(Le Chardonnet février 2014)

## VERSION ALLEMANDE

Une fourmi travaille dur tout l'été dans la canicule. Elle construit sa maison et prépare ses provisions pour l'hiver. La cigale pense que la fourmi est stupide, elle rit, danse et joue. Une fois l'hiver venu, la fourmi est au chaud et bien nourrie. La cigale, grelottante de froid, n'a ni nourriture ni abri, et meurt de froid.

FIN

## VERSION FRANÇAISE

La fourmi travaille dur tout l'été dans la canicule. Elle construit sa maison et prépare ses provisions pour l'hiver. La cigale pense que la fourmi est stupide, elle rit, danse et joue tout l'été.

Une fois l'hiver venu, la fourmi est au chaud et bien nourrie. La cigale, grelottante de froid, organise une conférence de presse et demande pourquoi la fourmi a le droit d'être au chaud et bien nourrie tandis que les autres, moins chanceux comme elle, ont froid et faim.

La télévision organise des émissions en direct qui montrent la cigale grelottante de froid et qui passent des extraits vidéo de la fourmi bien au chaud dans sa maison confortable avec une table pleine de provisions. Les Français sont frappés que, dans un pays si riche, on laisse souffrir cette pauvre cigale tandis que d'autres vivent dans l'abondance.

Les associations contre la pauvreté manifestent devant la maison de la fourmi. Les journalistes organisent des interviews, demandant pourquoi la fourmi est devenue riche sur le dos de la cigale et interpellent le gouvernement pour augmenter les impôts de la fourmi afin qu'elle paie « sa juste part ». La CGT, le Parti Communiste, la Ligue Communiste Révolutionnaire, les Verts, le Modem, la Nouvelle Gauche, le Juste Centre, organisent seat-in et manifestations devant la maison de la fourmi. Les fonctionnaires décident de faire une grève de solidarité de 59 minutes par jour pour une durée illimitée.

En réponse aux sondages, le gouvernement rédige une loi sur l'égalité économique et une loi (rétroactive à l'été) d'anti-discrimination. Les impôts de la fourmi sont augmentés et la fourmi reçoit une amende pour ne pas avoir embauché la cigale comme aide. La maison de la fourmi est préemptée par les autorités car la fourmi n'a pas assez d'argent pour payer son amende et ses impôts.

La fourmi quitte la France pour s'installer en Suisse où elle contribue à la richesse économique.

La télévision fait un reportage sur la cigale maintenant engraisée. Elle est en train de finir les dernières provisions de la fourmi bien que le printemps soit encore loin. Des rassemblements d'artistes et d'écrivains de gauche, se tiennent régulièrement dans la maison de la fourmi. Le chanteur Reuhnot compose la chanson « Fourmi, barre-toi ! »...



la cigale et la fourmi

L'ancienne maison de la fourmi, devenue logement social pour la cigale, se détériore car cette dernière n'a rien fait pour l'entretenir. Des reproches sont faits au gouvernement pour le manque de moyens. Une commission d'enquête est mise en place, ce qui coûtera 10 millions d'euros. La cigale meurt d'une overdose. Libarétion et l'Homanité commentent l'échec du gouvernement à redresser sérieusement le problème des inégalités sociales. La maison est squattée par un gang de cafards immigrés. Les cafards organisent un trafic de marijuana et terrorisent la communauté... Le gouvernement se félicite de la diversité multiculturelle de la France.

FIN.

à Marseille

- Dimanche 1 : Pâques**  
**Dimanche 9 :** Voeux perpétuels des soeurs Louis-Marie (fille de M et Mme Ramon) et Anne-Elisabeth (intitutrice à l'école St-Ferréol) à Ruffec  
**Samedi 14 & Dimanche 15 :** Pèlerinage des jeunes de Cotignac à la Ste Baume organisé par le prieuré de Toulon  
**Dimanche 15 :** Quête pour les séminaires  
**Samedi 21 :** Croisade Eucharistique à 15h15 au prieuré  
**Samedi 28 :** Confirmations à 17h00 à l'église Saint-Pie X  
**Dimanche 29 :** Vente de gâteaux pour le pèlerinage de Chartres  
**Lundi 30 :** Réunion de l'oeuvre St-Vincent-de-Paul à 18h rue de Lodi

à Aix-en-Provence

- Vendredi 6 :** Cercle des jeunes foyers d'Aix à 19h30 chez les Pouplier  
**Jeudi 19 :** Cercle Saint-Vincent Ferrier à 15h30 à la chapelle

INTENTION DE LA  
 CROISADE EUCHARISTIQUE  
 POUR LE MOIS D'AVRIL

La famille catholique, foyer de sainteté

CORSE

**Prieuré N-D de la Miséricorde**  
 Lieu-dit Corociole - 20167 AFA  
 Tél : 06 99 45 09 32  
 • Dimanche : 10h00 messe chantée  
 • Samedi : 18h00 messe basse

Catéchisme pour les enfants le samedi

Haute Corse

- Dimanche : 17h00 messe Ville di Paraso

L'Acampado n° 136,  
 avril 2018, prix 1,5 €

Editeur : L'Acampado  
 40, chemin de Fondacle  
 13012 Marseille - Tél 04 91 87 00 50

Directeur de publication :  
 Abbé Xavier Beauvais

Dépôt légal : 2010  
 maquette & impression par nos soins

Abonnement annuel :  
 25 € ou plus

chèque à l'ordre de  
**L'ACAMPADO**

MARSEILLE

**Église de la Mission de France - Saint-Pie X**

44, rue Tapis Vert - 13001 Marseille

Tél : 04 91 91 67 16

- Dimanche : 10h30 messe chantée  
 19h00 messe basse
- En semaine : 18h30 messe basse

Vêpres et salut du St Sacrement le dimanche à 18h  
 Chapelet tous les jours à 18h

Salut du St Sacrement tous les jeudis et le 1<sup>er</sup> samedi du mois à 17h50

Heure Sainte le 1<sup>er</sup> Vendredi du mois à 17h30

Permanence en semaine de 16h00 à 18h00

**Chapelle de l'Immaculée-Conception**

14 bis, rue de Lodi - 13006 Marseille

Tél : 04 91 48 53 75

- Dimanche : 8h30 messe chantée
- En semaine : 7h15 messe (sauf samedi)

Permanence le lundi et le mercredi de 9h00 à 11h30

Etude des encycliques des papes le mardi à 20h00

Catéchisme pour adultes le jeudi à 20h00

**Prieuré Saint-Ferréol & École Saint-Ferréol**

40, chemin de Fondacle - 13012 Marseille

Tél. prieuré : 04 91 87 00 50 - Fax : 04 91 87 18 72

Email : [13p.marseille@fsspx.fr](mailto:13p.marseille@fsspx.fr)

Tél. école : 04 91 88 03 42

- en semaine : 7h15 messe basse
- le mardi en période scolaire : 11h30
- le vendredi en période scolaire : 11h00

Chapelet tous les jours à 18h30

Le 1<sup>er</sup> Vendredi du mois adoration de 21h00 à minuit

Catéchisme pour les adolescentes le mercredi à 14h30

Chorale de St Pie X : répétition le lundi à 20h30

AIX-EN-PROVENCE

**Chapelle de l'Immaculée-Conception**

11 bis, cours Gambetta - Tél : 04 91 87 00 50

- Dimanche : 10h30 messe chantée
- Mercredi : 18h30 messe basse
- 1<sup>er</sup> Vendredi du mois messe à 18h30
- 1<sup>er</sup> Samedi du mois messe à 11h00

Catéchisme pour adultes le mardi à 19h00

Catéchisme pour les enfants le mercredi après-midi

CARNOUX-EN-PROVENCE

**Oratoire Saint-Marcel**

Immeuble Le Panorama - Avenue du Mail

- Dimanche : 8h30 messe basse

ALLEINS

**Chapelle des Pénitents Blancs**

rue Frédéric Mistral

Messes : 1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> Dimanche du mois : 18h00